



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **MENACES SUR LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES**

La Confédération Française des Retraités est inquiète des menaces qui pèsent sur la revalorisation des pensions des régimes AGIRC / ARRCO et de la baisse du pouvoir d'achat qui en résulterait pour 11 millions de retraités du secteur privé. Elle a en conséquence adressé ce jour une lettre aux ministres en charge pour protester contre toute discrimination et pour demander à surseoir à l'application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 de la taxe de 0,3 % (CASA) applicable aux retraites.

**Fait à Paris, le 16 janvier 2013**

**N° 115**

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :  
Aînés Ruraux Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB - Confédération Nationale des Retraités des  
Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

Fax 01 40 58 15 15 – courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)



## CFR Confédération Française des Retraités

Paris, le 18 janvier 2013

Monsieur Jean-Marc AYRAULT  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
58 rue de Varenne  
75007 PARIS

NOS REF. FB/LC 1303/09

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous informe que la CFR a adressé le 16 janvier 2013 une lettre à quatre de vos Ministres : Madame Marisol TOURAINE, Monsieur Pierre MOSCOVICI, Monsieur Michel SAPIN, Monsieur Jérôme CAHUZAC pour leur faire part de l'inquiétude suscitée par les projets de désindexation partielle ou totale des retraites complémentaires AGIRC – ARRCO.

En effet, ces projets revêtent un caractère discriminatoire au détriment des seuls 11 millions de retraités du secteur privé et ils aboutiraient à une baisse de pouvoir d'achat qui se cumulerait avec la mise en place de la CASA (taxe de 0,3 %) au 1<sup>er</sup> avril 2013.

C'est la raison pour laquelle nous demandons de surseoir à l'application de cette taxe dans l'immédiat.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à l'inquiétude de 11 millions de retraités du secteur privé et vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

François BELLANGER  
Président

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :  
Aînés Ruraux Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB - Confédération Nationale des Retraités des  
Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

Fax 01 40 58 15 15 – courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)



## CFR Confédération Française des Retraités

Paris, le 16 janvier 2013

Monsieur le Ministre Pierre MOSCOVICI  
Ministère de l'Economie et des Finances  
139 rue de Bercy, Télédock 151, 6<sup>e</sup> étage  
75572 PARIS

Monsieur le Ministre,

La Confédération Française des Retraités, que je préside, a pleinement conscience de l'importance des décisions qui seront prises cette année pour réformer les régimes de retraite dans le sens d'un avenir assuré de leur financement et d'une répartition équitable des efforts à fournir par les différentes catégories de citoyens. Elle soutient donc sans réserve le principe d'un grand débat national, dont le Président de la République a précisé les modalités préalables, qui doit s'ouvrir prochainement après la publication du deuxième rapport du COR. Cette démarche, dont nous souhaitons évidemment le succès, devra en particulier couvrir la réflexion sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique conformément à l'article 16 de la loi du 9 novembre 2010. Nous rappelons notre souhait de participer à ce débat.

Nous ne nous attendons ni à des débats faciles ni à ce que des décisions soient prises avant le 3<sup>e</sup> ou le 4<sup>e</sup> trimestre alors que certaines des règles Agirc et Arrco concernant près de 11 millions de retraités du secteur privé risquent d'être défavorablement modifiées au 1<sup>er</sup> avril au terme des négociations en cours entre les gestionnaires de ces régimes. C'est en raison de ce décalage des calendriers que je viens vous faire part des positions de la CFR en matière de répartition des efforts à consentir et d'une demande précise, même si ces gestionnaires sont en principe seuls responsables des conséquences de leurs décisions.

Comme son million et demi d'adhérents et, plus largement, comme l'ensemble des citoyens, la CFR sait que la situation financière de notre pays demande que des mesures soient prises. Mesures vraisemblablement douloureuses dont l'acceptation requerra qu'elles soient définies avec équité et qu'elles s'appliquent sans discrimination. Or ce n'est pas, pour l'instant, ce qui est perçu.

En effet, au regard de l'équité entre les citoyens, la séparation de l'ensemble des 15 millions de retraités en plusieurs catégories selon leur régime d'appartenance est infondée et présente aujourd'hui un risque patent et imminent. L'Agirc et l'Arrco connaissent certes des perspectives inquiétantes mais les autres régimes de retraite, dans leur majorité, connaissent de semblables difficultés. Cependant, à la différence de

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :  
Aînés Ruraux Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB - Confédération Nationale des Retraités des  
Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

Fax 01 40 58 15 15 – courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)

ce qui se passe pour ces deux régimes, les difficultés de la fonction publique et des régimes spéciaux sont essentiellement occultées par les contributions d'équilibrage automatique de l'Etat. Il serait donc tout à fait inacceptable que les retraités du privé dépendant des régimes Agirc et Arrco soient les seuls à devoir souffrir d'une situation qui en réalité concerne tout le monde.

Dans l'attente des décisions qui seront prises cette année à l'issue du grand débat national concernant la totalité des régimes nous vous demandons au moins de surseoir à l'application au 1er avril de la taxe Casa amputant le pouvoir d'achat de 7 millions de retraités.

Au sujet de ce pouvoir d'achat, je profite de cette demande pour vous faire part de l'irritation grandissante de nos adhérents à l'égard de certaines statistiques relatives au niveau de vie des retraités qui concluent que les retraités seraient privilégiés et qu'il serait en conséquence nécessaire de procéder à un rééquilibrage entre eux et les actifs. Comme vous le savez, ces statistiques sont fragiles et, par exemple, la presse vient d'indiquer que le niveau de vie des retraités serait de 19 500 € et celui des actifs de 21 500 €. Il est également souvent affirmé que les retraités bénéficieraient davantage des niches sociales et fiscales, affirmation invalidée par les travaux d'Henri Sterdyniak. Il s'agit là de quelques exemples de contre-vérités tendant à accréditer l'idée que les retraités dans leur ensemble seraient des privilégiés. Nous dénonçons vivement cette discrimination entre les retraités et le reste de la société.

Espérant vous avoir convaincu du caractère profondément juste de notre requête de surseoir à l'application de la taxe Casa dès le 1er avril je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

François BELLANGER  
Président



## **CFR Confédération Française des Retraités**

Paris, le 16 janvier 2013

Madame la Ministre Marisol TOURAINE  
Ministère des Affaires Sociales et de la  
Santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

La Confédération Française des Retraités, que je préside, a pleinement conscience de l'importance des décisions qui seront prises cette année pour réformer les régimes de retraite dans le sens d'un avenir assuré de leur financement et d'une répartition équitable des efforts à fournir par les différentes catégories de citoyens. Elle soutient donc sans réserve le principe d'un grand débat national, dont le Président de la République a précisé les modalités préalables, qui doit s'ouvrir prochainement après la publication du deuxième rapport du COR. Cette démarche, dont nous souhaitons évidemment le succès, devra en particulier couvrir la réflexion sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique conformément à l'article 16 de la loi du 9 novembre 2010. Nous rappelons notre souhait de participer à ce débat.

Nous ne nous attendons ni à des débats faciles ni à ce que des décisions soient prises avant le 3ème ou le 4ème trimestre alors que certaines des règles Agirc et Arrco concernant près de 11 millions de retraités du secteur privé risquent d'être défavorablement modifiées au 1er avril au terme des négociations en cours entre les gestionnaires de ces régimes. C'est en raison de ce décalage des calendriers que je viens vous faire part des positions de la CFR en matière de répartition des efforts à consentir et d'une demande précise, même si ces gestionnaires sont en principe seuls responsables des conséquences de leurs décisions.

Comme son million et demi d'adhérents et, plus largement, comme l'ensemble des citoyens, la CFR sait que la situation financière de notre pays demande que des mesures soient prises. Mesures vraisemblablement douloureuses dont l'acceptation requerra qu'elles soient définies avec équité et qu'elles s'appliquent sans discrimination. Or ce n'est pas, pour l'instant, ce qui est perçu.

En effet, au regard de l'équité entre les citoyens, la séparation de l'ensemble des 15 millions de retraités en plusieurs catégories selon leur régime d'appartenance est infondée et présente aujourd'hui un risque patent et imminent. L'Agirc et l'Arrco connaissent certes des perspectives inquiétantes mais les autres régimes de retraite,

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :  
Aînés Ruraux Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB - Confédération Nationale des Retraités des  
Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

Fax 01 40 58 15 15 – courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)

dans leur majorité, connaissent de semblables difficultés. Cependant, à la différence de ce qui se passe pour ces deux régimes, les difficultés de la fonction publique et des régimes spéciaux sont essentiellement occultées par les contributions d'équilibrage automatique de l'Etat. Il serait donc tout à fait inacceptable que les retraités du privé dépendant des régimes Agirc et Arrco soient les seuls à devoir souffrir d'une situation qui en réalité concerne tout le monde.

Dans l'attente des décisions qui seront prises cette année à l'issue du grand débat national concernant la totalité des régimes nous vous demandons au moins de surseoir à l'application au 1er avril de la taxe Casa amputant le pouvoir d'achat de 7 millions de retraités.

Au sujet de ce pouvoir d'achat, je profite de cette demande pour vous faire part de l'irritation grandissante de nos adhérents à l'égard de certaines statistiques relatives au niveau de vie des retraités qui concluent que les retraités seraient privilégiés et qu'il serait en conséquence nécessaire de procéder à un rééquilibrage entre eux et les actifs. Comme vous le savez, ces statistiques sont fragiles et, par exemple, la presse vient d'indiquer que le niveau de vie des retraités serait de 19 500 € et celui des actifs de 21 500 €. Il est également souvent affirmé que les retraités bénéficieraient davantage des niches sociales et fiscales, affirmation invalidée par les travaux d'Henri Sterdyniak. Il s'agit là de quelques exemples de contre-vérités tendant à accréditer l'idée que les retraités dans leur ensemble seraient des privilégiés. Nous dénonçons vivement cette discrimination entre les retraités et le reste de la société.

Espérant vous avoir convaincu du caractère profondément juste de notre requête de surseoir à l'application de la taxe Casa dès le 1er avril je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

François BELLANGER  
Président



## **CFR Confédération Française des Retraités**

Paris, le 16 janvier 2013

Monsieur le Ministre Michel SAPIN  
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la  
Formation professionnelle et du  
Dialogue social  
127 rue de Grenelle  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

La Confédération Française des Retraités, que je préside, a pleinement conscience de l'importance des décisions qui seront prises cette année pour réformer les régimes de retraite dans le sens d'un avenir assuré de leur financement et d'une répartition équitable des efforts à fournir par les différentes catégories de citoyens. Elle soutient donc sans réserve le principe d'un grand débat national, dont le Président de la République a précisé les modalités préalables, qui doit s'ouvrir prochainement après la publication du deuxième rapport du COR. Cette démarche, dont nous souhaitons évidemment le succès, devra en particulier couvrir la réflexion sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique conformément à l'article 16 de la loi du 9 novembre 2010. Nous rappelons notre souhait de participer à ce débat.

Nous ne nous attendons ni à des débats faciles ni à ce que des décisions soient prises avant le 3ème ou le 4ème trimestre alors que certaines des règles Agirc et Arrco concernant près de 11 millions de retraités du secteur privé risquent d'être défavorablement modifiées au 1er avril au terme des négociations en cours entre les gestionnaires de ces régimes. C'est en raison de ce décalage des calendriers que je viens vous faire part des positions de la CFR en matière de répartition des efforts à consentir et d'une demande précise, même si ces gestionnaires sont en principe seuls responsables des conséquences de leurs décisions.

Comme son million et demi d'adhérents et, plus largement, comme l'ensemble des citoyens, la CFR sait que la situation financière de notre pays demande que des mesures soient prises. Mesures vraisemblablement douloureuses dont l'acceptation requerra qu'elles soient définies avec équité et qu'elles s'appliquent sans discrimination. Or ce n'est pas, pour l'instant, ce qui est perçu.

En effet, au regard de l'équité entre les citoyens, la séparation de l'ensemble des 15 millions de retraités en plusieurs catégories selon leur régime d'appartenance est infondée et présente aujourd'hui un risque patent et imminent. L'Agirc et l'Arrco connaissent certes des perspectives inquiétantes mais les autres régimes de retraite,

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :  
Aînés Ruraux Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB - Confédération Nationale des Retraités des  
Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

Fax 01 40 58 15 15 – courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)

dans leur majorité, connaissent de semblables difficultés. Cependant, à la différence de ce qui se passe pour ces deux régimes, les difficultés de la fonction publique et des régimes spéciaux sont essentiellement occultées par les contributions d'équilibrage automatique de l'Etat. Il serait donc tout à fait inacceptable que les retraités du privé dépendant des régimes Agirc et Arrco soient les seuls à devoir souffrir d'une situation qui en réalité concerne tout le monde.

Dans l'attente des décisions qui seront prises cette année à l'issue du grand débat national concernant la totalité des régimes nous vous demandons au moins de surseoir à l'application au 1er avril de la taxe Casa amputant le pouvoir d'achat de 7 millions de retraités.

Au sujet de ce pouvoir d'achat, je profite de cette demande pour vous faire part de l'irritation grandissante de nos adhérents à l'égard de certaines statistiques relatives au niveau de vie des retraités qui concluent que les retraités seraient privilégiés et qu'il serait en conséquence nécessaire de procéder à un rééquilibrage entre eux et les actifs. Comme vous le savez, ces statistiques sont fragiles et, par exemple, la presse vient d'indiquer que le niveau de vie des retraités serait de 19 500 € et celui des actifs de 21 500 €. Il est également souvent affirmé que les retraités bénéficieraient davantage des niches sociales et fiscales, affirmation invalidée par les travaux d'Henri Sterdyniak. Il s'agit là de quelques exemples de contre-vérités tendant à accréditer l'idée que les retraités dans leur ensemble seraient des privilégiés. Nous dénonçons vivement cette discrimination entre les retraités et le reste de la société.

Espérant vous avoir convaincu du caractère profondément juste de notre requête de surseoir à l'application de la taxe Casa dès le 1er avril je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

François BELLANGER  
Président





## CFR Confédération Française des Retraités

Paris, le 16 janvier 2013

Monsieur Jérôme CAHUZAC  
Ministre délégué au Budget  
Ministère de l'Economie et des Finances  
139 rue de Bercy, Télédock 147  
75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Ministre,

La Confédération Française des Retraités, que je préside, a pleinement conscience de l'importance des décisions qui seront prises cette année pour réformer les régimes de retraite dans le sens d'un avenir assuré de leur financement et d'une répartition équitable des efforts à fournir par les différentes catégories de citoyens. Elle soutient donc sans réserve le principe d'un grand débat national, dont le Président de la République a précisé les modalités préalables, qui doit s'ouvrir prochainement après la publication du deuxième rapport du COR. Cette démarche, dont nous souhaitons évidemment le succès, devra en particulier couvrir la réflexion sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique conformément à l'article 16 de la loi du 9 novembre 2010. Nous rappelons notre souhait de participer à ce débat.

Nous ne nous attendons ni à des débats faciles ni à ce que des décisions soient prises avant le 3ème ou le 4ème trimestre alors que certaines des règles Agirc et Arrco concernant près de 11 millions de retraités du secteur privé risquent d'être défavorablement modifiées au 1er avril au terme des négociations en cours entre les gestionnaires de ces régimes. C'est en raison de ce décalage des calendriers que je viens vous faire part des positions de la CFR en matière de répartition des efforts à consentir et d'une demande précise, même si ces gestionnaires sont en principe seuls responsables des conséquences de leurs décisions.

Comme son million et demi d'adhérents et, plus largement, comme l'ensemble des citoyens, la CFR sait que la situation financière de notre pays demande que des mesures soient prises. Mesures vraisemblablement douloureuses dont l'acceptation requerra qu'elles soient définies avec équité et qu'elles s'appliquent sans discrimination. Or ce n'est pas, pour l'instant, ce qui est perçu.

En effet, au regard de l'équité entre les citoyens, la séparation de l'ensemble des 15 millions de retraités en plusieurs catégories selon leur régime d'appartenance est infondée et présente aujourd'hui un risque patent et imminent. L'Agirc et l'Arrco connaissent certes des perspectives inquiétantes mais les autres régimes de retraite,

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :  
Aînés Ruraux Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB - Confédération Nationale des Retraités des  
Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

Fax 01 40 58 15 15 – courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)

dans leur majorité, connaissent de semblables difficultés. Cependant, à la différence de ce qui se passe pour ces deux régimes, les difficultés de la fonction publique et des régimes spéciaux sont essentiellement occultées par les contributions d'équilibrage automatique de l'Etat. Il serait donc tout à fait inacceptable que les retraités du privé dépendant des régimes Agirc et Arrco soient les seuls à devoir souffrir d'une situation qui en réalité concerne tout le monde.

Dans l'attente des décisions qui seront prises cette année à l'issue du grand débat national concernant la totalité des régimes nous vous demandons au moins de surseoir à l'application au 1er avril de la taxe Casa amputant le pouvoir d'achat de 7 millions de retraités.

Au sujet de ce pouvoir d'achat, je profite de cette demande pour vous faire part de l'irritation grandissante de nos adhérents à l'égard de certaines statistiques relatives au niveau de vie des retraités qui concluent que les retraités seraient privilégiés et qu'il serait en conséquence nécessaire de procéder à un rééquilibrage entre eux et les actifs. Comme vous le savez, ces statistiques sont fragiles et, par exemple, la presse vient d'indiquer que le niveau de vie des retraités serait de 19 500 € et celui des actifs de 21 500 €. Il est également souvent affirmé que les retraités bénéficieraient davantage des niches sociales et fiscales, affirmation invalidée par les travaux d'Henri Sterdyniak. Il s'agit là de quelques exemples de contre-vérités tendant à accréditer l'idée que les retraités dans leur ensemble seraient des privilégiés. Nous dénonçons vivement cette discrimination entre les retraités et le reste de la société.

Espérant vous avoir convaincu du caractère profondément juste de notre requête de surseoir à l'application de la taxe Casa dès le 1er avril je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

François BELLANGER  
Président



## CFR Confédération Française des Retraités

Paris, le 16 janvier 2013

Monsieur Raphaël HADAS LEBEL  
Président du Conseil d'Orientation des  
Retraites  
113 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Monsieur le Président,

La publication du rapport du Conseil d'Orientation des Retraites du 19 décembre a retenu toute l'attention de la Confédération Française des Retraités et, une fois encore, les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites dont vous assurez la présidence apportent une contribution incontournable sur l'éclairage des futurs possibles du système de retraite de notre pays.

Par construction, les divers scénarios retenus ne conduisent pas à des conclusions identiques. Leur diversité permet au contraire de mettre en relief le rôle des différents paramètres retenus, qu'il s'agisse du chômage ou de la productivité. Néanmoins, une conclusion d'ensemble se dégage clairement : l'équilibre financier n'est pas assuré et des décisions courageuses s'imposent pour donner à toutes les générations de citoyens l'assurance qu'ils pourront disposer de ressources suffisantes pendant leur retraite.

Ces décisions, est-il rappelé, ne font pas partie de la mission de ce rapport et il est souligné que les abaques ne préjugent ni d'une préférence pour l'utilisation de l'un ou l'autre des leviers ni de la manière dont ils devraient être actionnés.

C'est par rapport à ce dernier point que je souhaite faire part de notre réaction sur les hypothèses d'indexation des salaires et pensions qui ont été retenues. Alors que, de manière générale, le choix d'une indexation sur les prix hors tabac est indiquée dans le rapport, des mesures particulières seraient envisagées pour les seuls régimes Agirc et Arrco.

Les concernant, deux hypothèses sont évoquées et décrites en page 24 du rapport : rendements constants ou décroissants. Là non plus, aucune préférence pour l'une ou l'autre n'est indiquée, mais les résultats auxquels elles conduisent pourraient conduire certains à penser qu'il y a, de façon sous-jacente, une suggestion de considérer plutôt l'hypothèse, celle des rendements décroissants, qui conduit à un meilleur, ou moins mauvais, résultat financier.

Cette hypothèse des rendements décroissants, si elle devait être retenue, conduirait à notre avis à une double discrimination.

Ce serait d'abord un traitement différent entre ces régimes complémentaires du secteur privé et les autres régimes. Il y a déjà trop de différences entre la multitude de régimes de notre système de retraite pour qu'il ne soit pas opportun d'en introduire une nouvelle.

Plus grave est le fait que cette hypothèse ferait porter une charge particulière sur les actifs du secteur privé concernés par ces régimes : le coût d'acquisition des points serait en effet alourdi par rapport à l'autre hypothèse. Les salariés en acquerraient moins et auraient donc des pensions plus faibles et

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :  
Aînés Ruraux Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB - Confédération Nationale des Retraités des  
Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

Fax 01 40 58 15 15 – courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)

l'incidence de cette diminution est loin d'être insignifiante comme on peut le voir dans le solde financier du système de retraite, par exemple en 2060.

Dans le scénario B, avec les rendements décroissants, ce solde serait positif de 5,1 Mds € et négatif de 27,8 Mds € avec les rendements constants. Pour tout ou partie, l'écart entre ces deux résultats traduit l'appauvrissement que cette hypothèse de rendements décroissants infligerait aux membres des régimes Agirc et Arrco.

Ce serait inacceptable.

La position de la CFR est constante et a toujours été clairement exprimée. Si des efforts sont nécessaires, et nous savons tous qu'ils le seront, tout le monde doit y participer et il ne serait pas acceptable qu'ils soient inégalement répartis.

Les retraités du privé comme ceux du public, les actifs du privé comme ceux du public, les bénéficiaires de régimes à prestation définie ou à cotisation définie doivent être traités de la même manière.

C'est une question de justice.

Je sais bien, Monsieur le Président, que les décisions ne seront pas vôtres, mais il s'agit d'un rapport publié par votre conseil et je me suis fait un devoir de vous faire connaître mon sentiment qui est partagé par tous les membres de la CFR.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

François BELLANGER  
Président